

COMPTE-RENDU
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024
COMMUNE DE MOUTHOMET

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre, à dix heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du premier étage de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Secrétaire de séance : Catherine RIVES.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI, Catherine RIVES, Maëlle SIROU, Christophe TURCAUD
(dans l'ordre alphabétique)

Absents : Johanna EYERMANN-DEGRUGILLIER, Stéphane MESSAOUD, Claude GIPPON

Procuration : Johanna EYERMANN-DEGRUGILLIER à Christelle HERMAND

1. Validation du compte-rendu de la dernière séance

Il est proposé aux membres du conseil municipal la validation du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOPTE tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 30 août 2024.

2. Gestion du commerce agricole par délégation de service public

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des différentes possibilités de gestion du commerce agricole :

- Gestion directe par la commune
- Délégation de service public
- Gestion privée par bail commercial

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE la gestion du commerce agricole par délégation de service public afin d'avoir des garanties sur les services rendus,

DECIDE de mettre à disposition gratuitement le bâtiment durant un an

AUTORISE le Maire à lancer la procédure de consultation pour la Délégation de Service Public et à signer tous documents afférents.

3. Procédure de consultation pour la délégation de service public du café-restaurant communal

Les gérants du café-restaurant communal le Nidtable souhaitent arrêter l'activité à la fin du mois d'octobre 2024. Il y a donc lieu de rechercher de nouveaux gérants et de lancer un nouveau marché public.

VU la délibération n°2019/039 du 22 octobre 2019 décidant la gestion du café-restaurant communal par

délégation de service public afin d'avoir des garanties d'ouverture du café à l'année,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à lancer la nouvelle procédure de consultation pour la Délégation de Service Public du café-restaurant communal et à signer tous documents afférents.

4. Questions et informations diverses

4.1. Travaux réalisés depuis le dernier conseil municipal et autres informations

- Station-service : finalisation du changement du dispositif de protection contre l'incendie
- Commerce agricole : vérification de la toiture et réparation des petites fuites qui avaient été identifiées
- Création d'un coin cuisine équipée dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie

Les signatures chez le notaire ont eu lieu :

- la parcelle B1103 située rue de Ravichol a été acquise afin de réaliser un petit parking communal avec table de pique-nique
- la parcelle B2 située rue du château d'eau, à côté du cimetière, a été achetée afin de réaliser ultérieurement un columbarium avec jardin du souvenir
- la régularisation du bâti (lié à une erreur ancienne du cadastre) sur le parking au-dessus de la mairie a été finalisée, pour les parcelles B1164 et B1166.

4.2. Travaux à venir et projets en cours

VERGER :

- Les élus valident à l'unanimité le devis pour le kiosque d'un montant de 14 000 € HT et de 6 948 € HT pour le toit en zinc ;
- Les élus valident le devis de la table en métal hexagonale sous kiosque avec bancs pour 3 300 € HT ;

LAVERIE COMMUNALE :

Au vu de l'important investissement que représente la création d'une petite laverie et de la difficulté de gestion pour une commune (encaissement d'espèces, réparation des machines), la mairie a sollicité Me Group France qui gère les laveries situées à proximité des centres commerciaux. Après étude, la société accepte d'installer à ses frais une laverie dans la cour du commerce agricole. L'entretien hebdomadaire sera réalisé par la commune. La collectivité a eu confirmation de la société qu'en cas de difficulté d'approvisionnement en eau potable pour le village, il sera possible de couper l'eau à la laverie, sans qu'il

n'y ait de pénalités. La commune prendra en charge l'eau et l'électricité et Me Group France reversera une redevance de 15% des recettes de la laverie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'exploitation avec MeGroup France pour l'installation d'une laverie communale.

AIRE DE JEUX

Une demande de subvention sera déposée courant octobre pour refaire entièrement l'aire de jeux en 2025. Deux projets seront proposés aux enfants pour vote sur le choix des jeux mais également sur le choix de la fresque murale.

DIVERS :

- Les élus valident à l'unanimité le devis pour la protection de 2 puits pour 250 € HT chacun
- Eclairage public : le changement des 35 lanternes d'éclairage public aura lieu en octobre ; les travaux ont pris du retard suite à une rupture d'approvisionnement chez le fournisseur. Suite à ces travaux, tout le parc d'éclairage public de la commune de Mouthoumet sera à LED.

4.3. Informations diverses

Les élus décident de renouveler l'opération prix coûtant à la station-service chaque mois durant la fin de l'année. Prochaines dates :

- Lundi 7 octobre 9h au lundi 14 octobre 8h
- Lundi 18 novembre 9h au lundi 25 novembre 8h
- Vendredi 20 décembre 9h au vendredi 3 janvier 8h

Prochain repas partagé à l'ancienne école : dimanche 27 octobre à 12h30, sur le thème de l'échange de plants, boutures et graines ; avec apéritif offert par la commune, à l'occasion de la Sainte Bienvenue.

La séance est levée à 12h30. Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 8 novembre 2024.

Pour extrait le 27 septembre 2024
En mairie,

Christelle HERMAND
Maire

Catherine RIVES
Secrétaire



Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.